

Les autorités ainsi que les services communaux ont pour mission de garantir un développement cohérent au plan économique, environnemental et social de la commune, en accord avec la politique cantonale et la Charte du développement durable promue par le Canton du Valais. Il s'agit de garantir aux citoyens ainsi qu'aux hôtes des conditions de vie harmonieuses en favorisant le développement économique de la région, en assurant la sécurité et en garantissant des infrastructures de qualité tout en respectant l'environnement dans l'esprit du développement durable.

Notre engagement auprès des citoyens et hôtes repose sur les valeurs suivantes :

### **Qualité, satisfaction et amélioration continue**

Les citoyens de la commune mais aussi nos hôtes qu'ils viennent en visiteurs ou en travailleurs, sont au cœur de nos préoccupations. Notre devoir est de répondre à leurs demandes et satisfaire dans la mesure du possible à leurs attentes. Les autorités communales comme les employés de la commune doivent assurer un service de qualité à leurs concitoyens et garantir l'équité. A travers l'élaboration et l'application de notre système de management, nous souhaitons développer les structures nécessaires afin de permettre l'amélioration continue au sein de la commune.

### **Communication et transparence**

La politique de communication de la commune a pour but d'établir un dialogue avec les citoyens et de favoriser leur participation, de garantir la transparence et d'offrir de l'information de qualité. Elle a pour but de les intégrer à la vie de la commune.

### **Politique de développement durable**

Pour promouvoir le développement durable de la commune, de son économie, de ses ressources et de sa qualité de vie, la commune s'engage à instaurer et à respecter :

- La politique communale de promotion économique :
  - Gestion rigoureuse des finances, afin d'assurer la pérennité des ressources communales.
  - Création d'infrastructures modernes et respectueuses de l'environnement et la garantie du fonctionnement des infrastructures nécessaires au développement économique.
  - Politique commune avec les différents partenaires économiques.
  - Encouragement à l'entrepreneuriat.
  - Sensibilisation de la population locale au tourisme.
  
- La politique communale sociale :
  - Préservation de la qualité de vie par le biais de politiques d'aménagement, sportives, culturelles et sociales.
  - Maintien d'infrastructures garantissant la prise en charge de la petite enfance et des personnes du 3<sup>ème</sup> âge.
  - Maintien des écoles au niveau local.
  - Sécurité des biens et des personnes.

- Préservation et conservation du patrimoine historique.
- Soutien aux sociétés culturelles et sportives locales.

➤ La politique environnementale :

- Préservation, mise en valeur et conservation du patrimoine naturel.
- Optimisation de l'usage des ressources.
- Limitation de l'impact sur l'environnement et prévention des pollutions.
- Poursuite d'une politique en matière de tri des déchets.
- Promotion des mesures en matière d'économie d'énergie.
- Respect des exigences légales environnementales.
- Maintien de la certification Cité de l'Energie obtenu en 2004 déjà.

Notre engagement auprès des collaborateurs de la commune repose sur les valeurs suivantes :

- Valoriser les compétences et le travail du personnel communal et favoriser la formation continue des collaborateurs.
- Favoriser le développement et l'épanouissement de nos collaborateurs par la promotion d'un milieu sain, stimulant et propice au travail en équipe.
- Favoriser une plus grande collaboration entre les services.
- Promouvoir la conscience de la qualité, du développement durable et de l'amélioration continue chez nos collaborateurs.
- Garantir la sécurité et le bien-être de nos collaborateurs en appliquant le concept de sécurité et santé au travail.

La présente charte a été adoptée par le Conseil communal en séance du 15.09.2016.